

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2018

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	23	1	0	8

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : PLAZANET Mélanie donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, LOURADOUR Patricia, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNEL

Délibération n° 76-2018 : Office de Tourisme : Modification de poste

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la démission de la directrice de l'office de tourisme des Portes de Vassivière, service géré sous forme de Service Public Administratif depuis le 1^{er} janvier 2014.

Au 1^{er} avril 2014, le poste de la directrice de l'OT avait été transféré de l'association à la Communauté de Communes et créé en référence à un indice.

Considérant la démission de l'agent et qu'il s'agit d'un poste permanent inscrit au tableau des effectifs, il convient de modifier la délibération pour la compléter en précisant le cadre d'emplois, la catégorie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la délibération en date du 20 mars 2014 créant le poste de directeur d'office de tourisme à temps plein,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- CLARIFIER la nature de l'emploi en précisant qu'il s'agit d'un emploi de catégorie B, cadre d'emploi de Rédacteur ou d'Animateur territorial
- PRECISER que le tableau des effectifs sera actualisé en fonction du profil de la personne recrutée

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 octobre 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **15 NOV. 2018**
Publié le : **15 NOV. 2018**

Communauté de Communes
des Portes de Vienne
Le Président
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

